

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 30/08/2021

**DATE D'AFFICHAGE**

LE : 07/09/2021

Séance du Vendredi 3 septembre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi 3 septembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 30 août 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 1

**PRESENTS** : Bénédicte VALLET, Jean-Yves SCHROEYERS, Jonathan PETIT, Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Isabelle PANCHOUT, Katia DRAGEE, Alexandre PARIS, Reynald AIGNEL, Christian MAZURE.

**ABSENTS EXCUSES** : Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

**Secrétaire de séance** : Alexandre PARIS

**Délibération** : décision de ne pas utiliser le droit de préemption urbain lors de la vente de la parcelle ZC558.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la SAS BRAS DE SEINE – Notaires - ECOS à VEXIN SUR EPTE est chargé d'établir un contrat de vente concernant un bien cadastré ZC558 appartenant à Mme BROUTIN Annie et M. LEMELTIER Daniel au profit de Mr et Mme QUEUDRAY Roger.

Conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1985 relative au droit de préemption urbain, l'office notarial a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner afin de connaître si la commune envisage d'exercer son droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain lors de cette vente.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 03 septembre 2021

Le Maire, Hélène MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20210903-D2021-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2021